

**CONVENTION DE STAGE**  
**Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur**  
**pour le domaine des arts plastiques, visuel et de l'espace**  
**STAGE D'ENSEIGNEMENT NON REMUNERE**

Année académique : .....

La présente convention est établie entre :

**1° L'Institution d'enseignement**.....

représentée par Monsieur /Madame .....

en sa qualité de Directeur(trice)

Rue, n° : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

*ci-après dénommée « L'Institution »*

**2° L'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles**, école supérieure des arts.

établie au : 144, rue du Midi à 1000 Bruxelles,

représentée par : Madame Daphné de Hemptinne en sa qualité de Directeur

Tel. : 02 506.10.10 / Fax. : 02 506.10.28 / Email : info@arba-esa.be

*ci-après dénommée « L'Académie »*

**3° Mademoiselle/Monsieur** .....

en sa qualité d'étudiant(e) inscrit(e) à l'agrégation

Rue, n° : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Elle a pour objectifs, de déterminer le programme de l'étudiant et de fixer les modalités du stage, conformément aux dispositions du règlement de stage y annexé. Il est ainsi convenu que :

**Art 1.** L'Institution accepte de prendre l'étudiant en qualité de stagiaire.

**Art 2.** Le stage se déroulera selon les modalités suivantes :

**Stage d'observation : du..... au....., soit .....heures**

**Stage d'enseignement : du..... au ....., soit .....heures**

L'horaire de stage sera repris sur le document en annexe 1 (« Horaire de stage »). Celui-ci sera remis à l'académie au moins deux semaines avant le début du stage.

**Art 3.** L'étudiant sera affecté aux classes de : .....années sous la responsabilité de

Madame / Monsieur .....

en sa qualité de professeur, maître de stage.

**tél. : ..... et mail : .....**

**tél. : ..... et mail : .....**

Durant son stage l'étudiant sera supervisé trois fois par deux enseignants de l'Académie.

**Art 4. Le déroulement du stage fait l'objet d'une discussion et d'un accord entre l'étudiant et le maître de stage.** Il concrétisera de la façon suivante (activités, programme, objectifs, ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Art 5.** Pendant l'exécution de son stage, l'étudiant reste soumis au programme d'études et règlement de l'agrégation de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles. (Cf. annexe)

**Art 6.** Il n'existe aucun contrat de travail entre l'Institution et l'Etudiant. En conséquence, le stage n'entraîne le paiement d'aucune rémunération.

**Art 7.** Les parties déclarent être couvertes relativement aux risques inhérents à l'activité de stage. Pendant la durée du stage l'étudiant reste couvert par l'assurance en responsabilité civile contractée par la Ville de Bruxelles. (Police 45.082.558 ETHIAS, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège).

**Art 8.** Les dispositions administratives et réglementaires du stage sont consignées dans le règlement de stage joint à la présente convention. Les droits et obligations des parties sont définis dans ce règlement. Chacune des parties déclare en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

**Art 9.** Si les circonstances l'exigent, les dispositions de la présente convention peuvent être modifiées, moyennant accord de l'Institution et de l'Académie.

**Art 10.** La signature de ce document par l'Institution entérine son accord de principe. Dès approbation de la convention et du programme de stage proposé, l'Académie veillera à transmettre à l'Institution et à l'Etudiant, une copie conforme, de ladite convention dûment signée par les trois parties.

Fait en double exemplaire à Bruxelles, le .....

L'Académie  
Pour le Directeur,

L'Etudiant

L'Institution

(cachet)

(cachet)

**AGRÉGATION ET MASTER DIDACTIQUE**

**Horaire de stage\***

\* à compléter sur le site de l'agrégation (lien communiqué par l'équipe)

Nom de l'étudiant : .....
Téléphone : .....
E-mail : .....

Ecole : .....
Rue : ..... N° : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Téléphone : ..... Fax : .....

Maître de stage : .....
Téléphone : .....

Date	De.... h à .... h.	local	classe	Cours de...

*Document à remettre à l'académie au plus tard trois semaines avant le début du stage.*